

*Initiatives ministérielles*

gouvernement. En théorie, la sous-traitance se défend très bien. Elle signifie en résumé que l'employeur n'est pas obligé de payer des avantages sociaux. C'est une explication un peu simpliste, mais qui résume ce que c'est. L'entreprise qui donne des tâches à contrat réalise de grosses économies.

Si on continue à la pratiquer, la sous-traitance va finir un jour par compromettre le service encore davantage, parce que les sous-traitants qui travaillent actuellement pour Postes Canada n'ont pas les mêmes priorités; leur raisonnement, c'est que moins ça leur coûte cher, plus ils empochent. La situation commence à ressembler à celle au Mexique où on vous conseille surtout de ne pas jeter de lettre à la poste, car vous seriez chanceux de la revoir. Les Mexicains ne sont pas des modèles de fiabilité. Les Canadiens ont toujours senti qu'ils pouvaient faire confiance à leurs facteurs, de même qu'aux préposés au guichet de la poste dans leur ville natale.

Aujourd'hui, on nous demande de faire confiance à quelqu'un qui gagne le salaire minimum, qui souhaiterait occuper un meilleur emploi ailleurs avec des avantages sociaux et qui s'en fout pas mal si une lettre se perd, bof! Cette situation va rapidement devenir réalité, une fois que Postes Canada se rendra compte que toute cette série de changements se produisent.

Il y a aussi le fait qu'au Canada—et nous y sommes attachés—, nous un avons créé un système de sécurité sociale pour les gens. Nous avons établi des prestations et financé des régimes de retraite. Le gouvernement semble oublier que si les gens ne cotisent pas à une caisse de retraite et qu'ils ne peuvent toucher de prestations, quelqu'un au bout du compte va devoir s'occuper d'eux. Si la société des postes réduit les avantages de 42 000 ou 45 000 employés, on peut penser que c'est rentable, que des économies sont réalisées, mais qui va payer pour ces gens quand ils vont prendre leur retraite, des gens qui auront si peu gagné qu'ils n'auront pu mettre de l'argent de côté et qui n'auront pas cotisé à un régime de retraite? De toute évidence, c'est l'État qui va devoir s'occuper d'eux.

Souvent, nous parlons à la Chambre de ce qui passe au Canada par rapport à ce qui passe aux États-Unis. Quand on voit tous les itinérants des grandes villes américaines

qui vivent dans les rues, qui n'ont rien, même pas de toit, on se demande si c'est ce genre de système qu'on veut en recourant à la sous-traitance et en empêchant nos travailleurs d'avoir droit à des avantages.

En accordant la sécurité d'emploi et d'autres avantages aux travailleurs, on économise à long terme. Nous ne devons pas nous dire que nous n'avons pas les moyens de nous permettre cela, car nous allons devoir payer de toute façon.

Je voudrais revenir à la question de la négociation de bonne foi. Je suis sidéré de voir que le gouvernement continue le même jeu: d'une part, il dit au syndicat des postiers et à la société des postes de négocier de bonne foi et, d'autre part, il menace d'adopter une loi de retour au travail, comme il l'a fait pour les manutentionnaires de grain. Le ministre responsable des Céréales est allé dire à Winnipeg que le gouvernement allait voter une loi de retour au travail alors même qu'on tâchait de faire en sorte que les négociations se poursuivent avec un médiateur, un membre de l'équipe de médiation du cabinet du ministre du Travail qui est allée à Thunder Bay essayer de relancer la négociation.

Quiconque a déjà participé à des négociations sait que, quand on se met à lancer ce genre de signaux, c'en est fait de la négociation, car l'une ou l'autre partie se dit qu'un arbitre lui apportera plus que ce qui est proposé à la table des négociations. En l'occurrence, j'ai l'impression que la direction de Postes Canada a beaucoup plus de respect pour l'arbitre et beaucoup plus d'espoir qu'il sera de son côté que ce n'est le cas pour le syndicat. Elle doit penser que le règlement qui en résultera sera plus avantageux pour elle que pour le SPC.

Il est absolument grotesque de présenter une telle mesure avant le déclenchement d'une grève ou l'imposition d'un lock-out. Quiconque a participé à un processus de négociation collective sait que cela paralyse tout.

Le ministre d'en face qui détenait auparavant le portefeuille du Travail devrait savoir que le gouvernement n'arrête pas d'envoyer au mouvement syndical des messages contradictoires qui pourraient s'interpréter ainsi: «Vous faites ce que je dis ou bien nous présentons un projet de loi de retour au travail, et si ça ne vous plaît pas, nous imposerons un arbitre qui tranchera en faveur de la partie patronale. Vous devez donc faire des concessions.»